

PV CONSEIL DU 7 mars 2016 à 20h30

Date de convocation : 29/02/2016

Présents : Jacques PROST, Jean RAYMOND, Joël ROBIN, Monique PINGET, Marie-Noëlle MARION, Madeleine MALANDRE, Sophie MALANDRE, Patrice LADARRE, Arlette LOPEZ, Jean-Marc FRELIH, Sylvie ROYER, Roland GOUJON, Jacqueline TELLEZ et Michel MUGNERET.

Absents excusés : Francis SANCHEZ

Secrétaire de séance : Jean-Marc FRELIH

Le Procès Verbal de la réunion du 18 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil accepte l'ajout d'un point à l'ordre du jour : **encarts publicitaires dans le bulletin municipal.**

En début de séance, le Maire présente au conseil municipal le tableau qui sera remis à Laubenheim à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du jumelage, tableau représentant les blasons des 2 communes jumelées.

La commune vient de recevoir le Trophée de la Citoyenneté, le maire remercie la Directrice de l'école élémentaire, les enseignants et les enfants qui ont participé à l'obtention de ce trophée grâce à la réalisation d'une fresque « citoyenne ». Le maire en profite pour remercier les services techniques qui ont piloté la préparation de ce projet.

Le maire remercie Patrice Ladarre pour les missions de sécurité « confidentielles » qui lui sont confiées.

Le Maire en profite pour officialiser la délégation à Patrice Ladarre de conseiller municipal à la sécurité publique et aux services techniques.

Encarts publicitaires dans le bulletin municipal

Afin d'obtenir une aide financière à la réalisation du bulletin municipal « le petit baillou »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de proposer aux commerçants, artisans, entreprises et services, un encart publicitaire dans le bulletin municipal de Longchamp.
- **FIXE** le tarif de cet encart à 50 euros pour 2 ans pour la couleur, à 30 euros pour 2 ans pour le noir et blanc, à raison de 2 parutions par an, à dater du 1er juin 2016.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération et à émettre les titres correspondants.

SICECO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, lors de sa séance du 16 décembre 2015, le Comité du SICECO a adopté une modification de ses Statuts.

Cette révision vise deux objectifs :

- Etendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires,
- Permettre aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.

Après avoir présenté la délibération du Comité syndical du SICECO, Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications qui concernent pour l'essentiel :

- De nouvelles compétences : chaufferie bois, diagnostics et suivi énergétique des bâtiments, développement des énergies renouvelables.
- Permettre aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) d'adhérer au SICECO.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Renouvellement de convention avec le conseil départemental

La convention préalable de sollicitation des services départementaux établie en 2013 est arrivée à échéance le 31 décembre 2015. Il convient de la renouveler afin de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels en matière d'entretien de la voirie, à titre d'exemple enrobé à 144 € la tonne, point à temps manuel à 680 € la demi-journée. Le conseil accepte à l'unanimité ce renouvellement.

Indemnités des élus

Depuis le 1^{er} janvier 2016, dans les communes de +1000 habitants, les indemnités des élus sont fixées automatiquement, sans délibération, au taux plafond. Toutefois, à la demande du Maire et par délibération, les indemnités peuvent être fixées à un taux inférieur. Le Maire propose de renouveler son engagement de diminution de son indemnité de 10%, soit une économie de 171.07 € brut par mois (2 052.84 € / an). Pas de changement pour les adjoints qui sont indemnisés sur la base du taux maxi de 16.5% (ramené à 12.37% afin de répartir l'enveloppe sur 4 adjoints au lieu de 3).

Le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, fixe le montant des indemnités telles qu'elles sont proposées.

Entretien des bouches et poteaux d'incendie

Le Maire rappelle qu'une commune se doit d'assurer en permanence le bon état de fonctionnement des installations et des matériels de lutte contre le feu. Une visite annuelle des bouches et poteaux d'incendie est obligatoire.

Le maire propose de confier à Lyonnaise des Eaux France le soin d'entretenir les 24 hydrants situés sur le territoire de la commune alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable.

Un projet de contrat entre les 2 parties est présenté au conseil municipal, détaillant les obligations et responsabilités de chacune d'elles, la rémunération du prestataire et la durée du contrat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de ce contrat qui sera conclu pour une durée de 9 années avec un tarif de base annuel de 68 € hors taxes par appareil, sachant que les prestations seront effectuées annuellement par tiers avec un système de rotation (652.80 € TTC / an).

Réfection du réseau d'assainissement et extension du réseau d'eau potable

Le Maire rappelle la délibération n°29-2015 décidant la réalisation de travaux d'assainissement et confiant la maîtrise d'œuvre au Cabinet VERDI INGENIERIE. Un appel d'offres a été lancé avec date limite de remise des plis fixée au 26 février 2016. Huit offres ont été reçues.

Vu le procès-verbal de la réunion d'ouverture des plis en date du 29 février 2016,

Vu l'analyse des offres effectuée par le Cabinet Verdi Ingénierie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre de la société SADE pour un montant de 156 636.98 € HT ayant obtenu la meilleure note selon les critères mentionnés au règlement de consultation, à savoir 95.81 pour cent.
- **AUTORISE** le maire à signer le marché et tous documents relatifs à cette affaire.

Projet école

Un troisième poste en classe maternelle sera ouvert à la rentrée de septembre 2016, cette nouvelle classe s'installera dans les locaux actuellement utilisés par les CE1/CE2 de Mme Guichard (bâtiment du fond utilisé en 2008 lors de l'ouverture d'une 3^{ème} classe maternelle, fermée en 2012). Madame GUICHARD viendra s'installer pour une année au rez-de-chaussée du bâtiment annexe de la mairie.

Le maire propose que soit étudiée, dans le cadre d'un projet global de rénovation des écoles, la transformation d'un ancien logement d'instituteur en salle de classe. Les règles de sécurité étant de plus en plus complexes, il a été fait appel aux services de la MICA (Mission Conseil et Assistance aux Collectivités) de la Côte d'Or. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à poursuivre les démarches d'études de projet.

Limitation de la vitesse à 30 km/h

Le maire propose de sécuriser 2 rues régulièrement empruntées par les enfants des écoles et des TAP (Temps d'Activité Périscolaire), il s'agit de la rue Haute de l'Eglise et d'une partie de la rue du Pautet (à partir de l'intersection avec la RD24 jusqu'à hauteur du 14 rue du Pautet). Ce serait une première étape vers l'instauration d'une éventuelle zone 30.

Le conseil approuve ce projet à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Reprise du ramassage des déchets verts, pour les ayants droits, de mars à octobre (2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois)
- Participation citoyenne : le conseil souhaite se diriger vers ce dispositif qui engendrerait une participation active entre la population et les correspondants de quartiers, une réunion publique sera organisée sur ce sujet le 25 mai à 18h30 à la salle des sociétés.
- La municipalité remercie une fois de plus M. Shouary pour son acte de civisme et verra avec lui pour le remercier officiellement dans des conditions à définir.
- Cérémonie du 8 mai : organisation habituelle, les horaires seront annoncés dans l'info Longchamp.
- Agence Postale Communale : le projet de rapprocher ce service avec ceux de la mairie est conditionné par l'accessibilité.
- Le Petit Baillou au fil du temps : construction en cours.
- Poursuite des économies sur les produits d'entretien et les ramettes de papier : la commune va s'inscrire dans un projet de regroupement de commandes au sein de la Communauté de Communes.
- Point de situation sur les travaux du complexe sportif : pour mémoire coût prévisionnel total de 27 926.04 € HT, subventionné par la Région à hauteur de 9937 €, par le Département à hauteur de 5000 €, subvention parlementaire pour 3800 € et en attente de réponse pour la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 3580 €. Si toutes les subventions sont acceptées, ce projet sera subventionné à hauteur de 80% du montant HT
- Jeudi 10 mars : une délégation du conseil reçoit pour une demi journée de travail la visite de la Députée Kheira BOUZIANE et du Vice Président du Conseil Régional, Stéphane GUIGUET.
- Samedi 12 mars : journée propreté et déblaiement à la faïencerie avec l'aide de bénévoles
- Balayage des rues : renouvellement du contrat avec la société EOLE pour 3 passages par an.
- Budget de la Communauté de Communes. Le maire rappelle l'augmentation importante des taux des taxes votée à l'occasion du conseil communautaire du 18/02/2016.
- Chupito : inscrit dans le plan pluriannuel des investissements de la Communauté de Communes.
- Demande d'installation d'un boucher ambulant : le conseil accepte cette proposition.